

SECOURS EXCEPTIONNEL APPRENTI OU CONTRAT EN ALTERNANCE

Vous devez prendre connaissance des conditions d'attribution de l'ensemble de nos prestations et spécifiquement de celle-ci dans le règlement intérieur / onglet documents de notre site Internet :
www.union-sociale.coop.

Ce type de demande est à nous adresser par courrier postal uniquement.

C'est le ou la responsable de la Scop ou la Scic qui l'argumente et le signe en s'identifiant comme tel(le).

Les prestations sont soumises à une ancienneté coopérative ou à la date de la première cotisation de la Scop ou Scic à nos œuvres sociales. Pour cette aide exceptionnelle 6 mois.

Nous devons recevoir, avec l'imprimé de demande tamponné et signé par le responsable de la Scop ou Scic : Devis, factures, quittance de loyer attestant de la situation et de la réalité de l'argumentation développée par le responsable de la Scop ou Scic.

N'hésitez pas à solliciter les services sociaux de votre organisme régional de prévoyance qui peut gérer également des œuvres sociales

Dans tous les cas,

Un RIB à jour, la copie de la carte d'identité, la copie du contrat de travail, une attestation de suivi des cours délivrée par l'organisme de formation, l'accord pour la préservation des données de demandeur, éventuellement le RIB de logeur si la demande porte sur ce type de dépense.

Merci d'avoir lu ce document. Les demandes sont soumises à la Commission Sociale qui est seule habilitée à accorder ou non notre aide dans le cadre de la solidarité coopérative.

Les dossiers sont traités en aveugle. Il est important d'être le plus précis possible dans l'argumentaire et le détail des pièces justificatives.

Le jeune en difficulté retient toute notre attention et nous tentons de lui apporter notre aide pour qu'il puisse se consacrer à sa formation.

IMPORTANT

PROTECTION DES DONNÉES

(coopérateur uniquement)

À nous adresser avec une demande de prestation

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD- règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016),s entré en vigueur depuis le 25 mai 2018, impose de nouvelles obligations aux structures qui ont recours à un traitement informatique de données à caractère personnel.

Ce règlement s'applique au traitement des données que l'Union Sociale des Scop et des Scic collecte pour gérer les œuvres sociales du mouvement coopératif.

Aussi, nous vous remercions de nous donner votre accord pour conserver les données personnelles que vous nous transmettez pour bénéficier de nos prestations.

Nous vous informons que l'accès aux prestations ne sera possible que si l'on peut enregistrer les données personnelles nécessaires au traitement de vos demandes et les conserver.

Dans le cas contraire nous ne pourrons pas vous attribuer nos prestations.

Nous tenons à vous informer que ces données restent strictement confidentielles et ne sont exploitées que par nos services. En aucune manière elles ne sont diffusées et nous avons pris toutes les mesures en vigueur pour qu'elles ne soient pas divulguées.

Notre système informatique est protégé des attaques malveillantes.

Merci de nous renvoyer ce document

en apposant en manuscrit votre signature précédée de la mention suivante :

« J'accepte que l'Union Sociale des Scop et des SCIC conserve mes données personnelles aux fins de traiter uniquement mes demandes de prestations »¹.

Vous avez la possibilité de vous rétracter en adressant à l'Union Sociale des Scop et des Scic un courrier demandant que vos données personnelles soient détruites.

Nom et Prénom du coopérateur :

NOM :

PRÉNOM :

Nom de la Scop ou de la SCIC

NOM :

¹ ***mention manuscrite à rajouter :*** _____

SIGNATURE DU OU DE LA SALARIÉ(E)

DATE : / /

90/98 SECOURS EXCEPTIONNEL APPRENTI CONTRAT ALTERNANCE

INFORMATIONS CONCERNANT LA SCOP OU LA SCIC

N° CONFÉDÉRAL :

DATE D'ADHÉSION : / /

IDENTITÉ SOCIÉTÉ :

NOM DU RESPONSABLE SIGNATAIRE
DES DEMANDES DE PRESTATIONS :

ADRESSE POSTALE

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE MAIL :

@

N° DE TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE :

VOUS AVEZ PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES PIÈCES À FOURNIR

INFORMATIONS CONCERNANT LE JEUNE (MOINS DE 25 ANS)

NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE POSTALE

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE D'EMBAUCHE : / /

Nature de l'embauche *Apprenti* *Autre contrat en alternance*

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA SCOP OU DE LA SCIC

DATE DE LA DEMANDE : / /

NOTICE A L'INTENTION DE LA COOPÉRATIVE

ATTENTION

En dehors de la déclaration sur l'honneur concernant les revenus, ce dossier est à remplir par la **COOPÉRATIVE** et non par l'**APPRENTI**.

Qui fait la demande ?

La demande de l'Aide à l'apprenti en difficulté est formulée par la coopérative, sous la responsabilité du directeur ou de la personne désignée par lui (service du personnel, service social).

La meilleure connaissance possible du cas soumis est nécessaire pour permettre à l'Union Sociale une appréciation objective des circonstances qui motivent la demande de Secours.

Nous vous remercions de bien vouloir apporter le plus grand soin à la rédaction de ce dossier, et notamment en rédigeant avec la plus grande objectivité la motivation ci-dessous.

Motivation de la demande

à formuler par la SCOP

Nom, prénom et qualité du signataire : _____

À _____ le _____

SIGNATURE